

EAN n° :
N° compteur : a place
Index I : Index II :

3345677

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



Organisme de contrôle a.s.b.l.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis /
Complément au rapport n°
Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage /
Modification de tension d'alimentation / Vente unité habitation
Type de locaux : Appartement 2^e étage arrière
Lieu d'inspection : 18 Rue Japier, 5580 Rochefort
Propriété de :
Mandant : 50 ele Rte. d'app. gr. 1B 6382 Ny
Installateur : Inter
TVA : carte ID : Délivré à : Date :
Inspecteur : Feron ch 383 Date d'inspection : 23/12/2011

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V - 3 x 230 V - 3N 400V + N Protection max. : 63 A Commutateur; position :
Protection principale : Disj. : a place Interrupteur / sectionneur :
Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXUS nombre de conducteurs : 4 diamètre : 20 mm²
Câble de raccordement au réseau : type de câble : a place nombre de conducteurs : diamètre : mm²
Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente
Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 692 Ω
Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 11 Résistance d'isolement général : 750 MΩ
Interrupteur différentiel : Général : Δ 63 A 30 300 mA Supplémentaire : Δ 63 A 2p 30 mA
Fonctionnement bouton d'essai : en ordre - pas en ordre Contrôle boucle de défaut : en ordre - pas en ordre
L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.

Installation exécutée conformément aux schémas: oui / non Etat du matériel électrique: en ordre - pas en ordre
Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre - pas en ordre contact indirect: en ordre - pas en ordre
Continuité PE- et liaison équipotentiel: en ordre - pas en ordre Matériel fixe et mobile: en ordre - pas en ordre
Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire ne / ne sont pas encore raccordées. (en attente)
N La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central ne / ne sont pas encore placés.
N Circuit en attente...

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.
La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 23/12/2011 ainsi qu'avant la mise en service d'une modification de l'installation importante réalisée avant cette date.
L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délai aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires sont prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Installation est contrôlée par:
OCB, av. Cardinal Mercier 82 - Namur
Inspecteur : FERON Christophe

Date :

PV n° :

Signature :

organisme de contrôle
association sans but lucratif
siège régional: dans chaque province

siège social:
Kon. Astridlaan 60
2550 Kontich

Tél. 03 / 451 37 00
Fax 03 / 451 37 10

www.ocb.be
dep.ele@ocb.be

TVA BE 404.312.034
CCP 000-0162392-14
Banque 405-3020501-49